
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale
M^e Alexandrine Gemme, greffière adjointe

Absence motivée :

M. Sylvain Dubuc, conseiller

La séance débute à 19 h 30.

24-202

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

- 1.1. Réflexion
- 1.2. Présentation et diffusion – Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe – Exercice financier 2023
- 1.3. Proclamations
- 1.4. Parole au public
 - 1151, rue Nobel – Zone A-604
 - 371, avenue Jules-Choquet – Zone H-224
 - 2570, rue de Genève – Zone H-408

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 24-202 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 24-203 2.2. Adoption – Procès-verbaux – Séance ordinaire du 9 avril 2024 et séance extraordinaire du 29 avril 2024

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

- 24-204 3.1. Autorisation préalable – Dépenses des membres du conseil municipal
- 24-205 3.2. Aide financière – Cérémonie de fin d'études des élèves de 5^e secondaire de l'école secondaire du Mont-Bruno

4. GESTION ADMINISTRATIVE

- 24-206 4.1. Autorisation de signature – Convention relative aux produits publicitaires – Astral

24-207 4.2. Adhésion et autorisation de signature – Regroupement d'achat en commun – Produits d'assurance contre les cyber-risques 2024-2029 – Union des municipalités du Québec

5. RESSOURCES HUMAINES

24-208 5.1. Embauche – Chef aux opérations - Logistique – Service de sécurité incendie

24-209 5.2. Autorisation de signature – Lettre d'entente – Chef de groupe – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

24-210 6.1. Adjudication – Conception-construction d'une piste à rouleaux (pumptrack) – Projet R-1307, lot 1

24-211 6.2. Provision – Conception-construction d'une piste à rouleaux (pumptrack) – Projet R-1307, lot 1

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

24-212 7.1. Approbation – Listes des paiements à ratifier et des comptes à payer

24-213 7.2. Financement des projets du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 – Modification de la résolution 24-017

24-214 7.3. Affectations – Excédent de fonctionnement non affecté

24-215 7.4. Mandat – Centre d'acquisitions gouvernementales – Regroupement de location de véhicules automobiles

8. INFRASTRUCTURES

24-216 8.1. Adjudication – Travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets – Projet R-1312, lot 1

24-217 8.2. Provision – Travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets – Projet R-1312, lot 1

24-218 8.3. Rejet des soumissions – Travaux d'aménagement d'une installation électrique – Projet R-1317

24-219 8.4. Attribution – Achat et livraison d'une génératrice usagée – Projet SA-24-29 – Fonds de roulement

9. LOISIRS

24-220 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence

24-221 9.2. Aide financière – Le Groupe Amical de Ste-Julie inc.

24-222 9.3. Aide financière – Journée de la famille Sainte-Julie inc.

24-223 9.4. Aides financières – La Clé des champs Sainte-Julie inc.

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

24-224 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale

24-225 10.2. Demande de dérogation mineure – Aire de stationnement – 1151, rue Nobel (Équipement St-Germain) – Zone A-604

- 24-226 10.3. Demande de dérogations mineures – Agrandissement et aire de stationnement – 371, avenue Jules-Choquet (Garderie éducative Les Jardins de l'Avenir) – Zone H-224
- 24-227 10.4. Approbation – Demande d'usage conditionnel (aménagement d'un logement accessoire) – 2570, rue de Genève – Zone H-408
- 24-228 10.5. Renouvellement – Résolution 23-179 – Approbation – PIIA – Plans-concept d'aménagement paysager (alternative à une zone tampon) – 1800, rue Savaria (École Le Rucher) – Zone P-354
- 24-229 10.6. Refus – Demande de modification du Règlement de zonage 1101 relative aux pavillons – Zone A-806 (projet domiciliaire Vilamo)
- 24-230 10.7. Appui – Demande d'autorisation – Commission de protection du territoire agricole du Québec – Utilisation autre que l'agriculture – Lot 5 542 148 du Cadastre du Québec (poste de détente Énergir) – Zone A-807
- 24-231 10.8. Attribution – Services d'entretien du parc des Étangs-Antoine-Charlebois – Projet SA-24-30
- 24-232 10.9. Autorisation de signature – Projet de recherche PARCS en Santé – Université de Montréal
- 24-233 10.10. Autorisation de signature – Ententes – Projet Horizon Nature – Arbre-Évolution coop de solidarité et MRC de Marguerite-D'Youville
- 24-234 10.11. Autorisation de signature – Entente relative au stationnement et au déneigement – Garderie éducative Les Jardins de l'Avenir inc.
- 24-235 10.12. Installation de panneaux de signalisation – Zone de débarcadère – Avenue Jules-Choquet – Abrogation de la résolution 23-397
- 24-236 10.13. Abrogation de la résolution 23-562 – Dénomination et officialisation de toponyme – Lac des Outardes – Parc Edmour-J.-Harvey
- 11. RÉGLEMENTATION**
- 24-237 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1149-22 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux
- 24-238 11.2. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1101-121 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines normes afférentes aux enseignes prohibées et aux enseignes autorisées sans restriction
- 24-239 11.3. Adoption – Règlement 1101-119 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajuster la définition de logement et d'ajouter des dispositions normatives relatives à l'hébergement touristique dans les résidences principales
- 24-240 11.4. Adoption – Règlement 1101-120 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de créer la zone H-344 à même une partie de la zone H-343 ainsi que les normes afférentes à cette nouvelle zone
- 24-241 11.5. Adoption – Règlement 1322 citant en immeuble patrimonial l'Église de Sainte-Julie, sise au 1686, rue Principale

24-242 11.6. Adoption – Règlement 1330 relatif à la division du territoire de la ville de Sainte-Julie en huit districts électoraux

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

12.1. Rapport financier consolidé et rapport de l'auditeur indépendant – Exercice financier 2023

12.2. Procès-verbal – Assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme – 10 avril 2024

12.3. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre

12.4. Rapport d'adjudication – Émission d'obligations du 7 mai 2024

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-243 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PRÉSENTATION ET DIFFUSION – RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2023

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au cours d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard au mois de juin;

ATTENDU QUE cet article prévoit également que le rapport du maire est diffusé sur le territoire de la ville conformément aux modalités déterminées par le conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est constaté que le maire a fait rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2023 de la Ville de Sainte-Julie.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la ville au moyen d'une publication sur le site Web de la Ville et d'un affichage sur les panneaux à messages variables invitant les citoyens à consulter le rapport.

PROCLAMATION – MAI, « MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES (SP) »

ATTENDU QU'en moyenne douze Canadiens reçoivent chaque jour un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

ATTENDU QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes au Canada;

ATTENDU QU'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de sclérose en plaques de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de sclérose en plaques vivent pendant une plus longue période qu'auparavant avec cette maladie;

ATTENDU QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans sclérose en plaques;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le mois de mai 2024 « *Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques* »;

La Ville invite les Julievillois.es à s'informer au sujet de la sclérose en plaques et à soutenir les organismes venant en aide aux gens touchés par cette maladie.

PROCLAMATION – 17 MAI, « JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE »

ATTENDU QUE la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE, malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 17 mai 2024 « *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* » et s'engage à hisser le drapeau de la fierté en soutien à la cause, le 17 mai prochain.

PAROLE AU PUBLIC

- 1151, rue Nobel – Zone A-604
- 371, avenue Jules-Choquet – Zone H-224
- 2570, rue de Genève – Zone H-408

Audition des personnes intéressées

- Aucune question.

24-203

ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 9 avril 2024 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 29 avril 2024 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-204

AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU la résolution 24-018 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2024 pour les membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser des dépenses non prévues à la résolution 24-018;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation à l'activité suivante :

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT/PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES	TOTAL
Sommet international de l'innovation en villes médianes (SIIVim)	8 au 10 octobre 2024 Drummondville	950 \$ (inscription, repas, transport et hébergement)	7	6 650 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-205

AIDE FINANCIÈRE – CÉRÉMONIE DE FIN D'ÉTUDES DES ÉLÈVES DE 5^E SECONDAIRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT-BRUNO

ATTENDU QUE la cérémonie de fin d'études des élèves de 5^e secondaire de l'école secondaire du Mont-Bruno se tiendra le 7 juin 2024;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été présentée à la Ville de Sainte-Julie visant à permettre d'offrir des bourses aux élèves méritants lors de cette cérémonie;

ATTENDU QUE ce gala vise à reconnaître l'excellence des résultats scolaires, la persévérance scolaire, la performance sportive et l'implication aux activités parascolaires et à la vie étudiante;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'octroyer une aide financière de 250 \$ à l'école secondaire du Mont-Bruno dans le cadre de la remise de diplômes honorifiques et cérémonie de fin d'études des élèves de 5^e secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-206

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION RELATIVE AUX PRODUITS PUBLICITAIRES – ASTRAL

ATTENDU QUE la convention concernant l'installation de structures et de colonnes publicitaires, intervenue en 1999 avec la société en commandite d'affichage Omni (maintenant Astral) arrive à échéance le 30 juin 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente relative aux produits publicitaires installés sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le contrat à intervenir sera d'une durée de dix (10) ans, pouvant être renouvelé pour dix (10) autres années;

ATTENDU QUE la Ville a sollicité différents fournisseurs afin de sélectionner l'entreprise qui détiendra les droits d'affichage sur son territoire, en échange d'une compensation financière payable à la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des communications et relations avec les citoyens lors de la commission administrative du 22 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, la *Convention relative aux produits publicitaires* à intervenir avec Astral, ainsi que tout autre document permettant de donner effet aux présentes, et à y apporter toute modification jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-207

ADHÉSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN – D'ASSURANCE CONTRE LES CYBER-RISQUES 2024-2029 – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Julie souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (ci-après « l'UMQ ») et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2024-2029;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adhérer au regroupement d'achat en commun de l'UMQ;

DE mandater l'UMQ en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029;

D'autoriser le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente intitulée « *Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques* » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

D'accepter qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

D'acheminer une copie de la présente résolution à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-208

EMBAUCHE – CHEF AUX OPÉRATIONS - LOGISTIQUE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la nécessité de pourvoir le poste de Chef aux opérations - Logistique au Service de sécurité incendie, pour donner suite à l'adoption de la nouvelle structure organisationnelle du service;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 13 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'embaucher Martin Laverdière à titre de Chef aux opérations - Logistique au Service de sécurité incendie, à compter du 15 mai 2024, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-209

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE – CHEF DE GROUPE – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la définition de « Chef de groupe » prévue à l'article 4.01 L) de la convention collective en vigueur;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir à cet effet entre la Ville de Sainte-Julie et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 6 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser les représentants de la Ville de Sainte-Julie à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre elle et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690, modifiant la définition de « Chef de groupe » prévue à l'article 4.01 L) de la convention collective en vigueur, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-210

ADJUDICATION – CONCEPTION-CONSTRUCTION D'UNE PISTE À ROULEAUX (PUMPTRACK) – PROJET R-1307, LOT 1

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour un contrat de conception-construction d'une piste à rouleaux (pumptrack) au parc Desrochers;

ATTENDU QUE la réception des soumissions s'est tenue le 3 mai 2024;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 9 mai 2024;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté aux membres du conseil municipal par la secrétaire du comité de sélection lors de la commission administrative du 13 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat R-1307, lot 1 pour la conception-construction d'une piste à rouleaux (pumptrack) au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit l'entreprise 9151-3010 Québec inc. (aussi connue sous Les Entreprises Delorme), située au 880, 4^e rang de Simpson, Saint-Cyrille-de-Wendover, Québec, J1Z 1T7, pour un montant de 390 915 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-211

PROVISION – CONCEPTION-CONSTRUCTION D'UNE PISTE À ROULEAUX (PUMPTRACK) – PROJET R-1307, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1307, lot 1 relatif à la conception-construction d'une piste à rouleaux (pumptrack) au parc Desrochers, à l'entreprise 9151-3010 Québec inc. (aussi connue sous Les Entreprises Delorme) pour un montant de 390 915 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 %, soit 27 364,05 \$, portant la dépense autorisée à 418 279,05 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-212

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 5 avril 2024 au 9 mai 2024 :

- Liste F-2024-09 Chèques à ratifier 1 765 663,85 \$
- Liste F-2024-10 Comptes à payer 2 186 244,68 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 5 avril 2024 au 9 mai 2024 apparaissant sur les listes F-2024-09 et F-2024-10;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-213

**FINANCEMENT DES PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2024-2025-2026 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 24-017**

ATTENDU la résolution 24-017 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2024;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire de certains projets doit être modifiée, sans toutefois modifier le total des sommes provenant du fonds de roulement et du fonds de parcs et terrains de jeux;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE remplacer l'annexe intitulée *PTI 2024-2025-2026 vote financement* par l'annexe jointe à la présente;

DE modifier la résolution 24-017 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-214

AFFECTATIONS – EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE le rapport financier consolidé 2023 a été déposé;

ATTENDU QUE lors de la réunion tenue le 29 avril 2024, la commission des finances a recommandé d'utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté pour augmenter diverses réserves;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE virer un montant de 5 250 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour les réserves suivantes :

- Excédent de fonctionnement affecté – immobilisations : 750 000 \$;
- Excédent de fonctionnement affecté – pavage : 2 000 000 \$;
- Excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette : 500 000 \$;
- Excédent de fonctionnement affecté – assainissement - environnement : 1 886 869 \$;
- Excédent de fonctionnement affecté – transport en commun : 113 131 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-215

MANDAT – CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – REGROUPEMENT DE LOCATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (ci-après « CAG ») de procéder, en son nom et au nom des organisations publiques intéressées, au lancement d'un appel d'offres pour un regroupement de location de véhicules automobiles (2023-8115-50);

ATTENDU QUE la Ville désire participer à ce regroupement afin d'acquérir les services de location de véhicules automobiles dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le CAG;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement de location déjà en cours mis en place par le CAG pour la période du 10 avril 2024 au 31 janvier 2027;

QUE la Ville de Sainte-Julie déclare avoir déterminé ses besoins, avoir fait une estimation réelle de ceux-ci, notamment quant à la quantité de biens à obtenir ou quant à l'étendue de la prestation de services à requérir, et déclare les avoir communiqués au CAG, dans l'objectif d'assurer que ce projet d'acquisition gouvernementale y réponde;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, selon le cas, à s'approvisionner auprès du fournisseur, à requérir les services du prestataire de services retenu pour l'exécution du contrat, et ce, conformément aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à ne pas, simultanément, adhérer à plus d'un regroupement pour satisfaire le même besoin;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à ne pas procéder hors regroupement, selon le cas, pour l'acquisition de biens ou l'exécution de services qui font l'objet du contrat;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au Centre d'acquisitions gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-216

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS – PROJET R-1312, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 3 mai 2024 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat R-1312, lot 1 concernant des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Insituform Technologies Limited, ayant son principal établissement au 410, rue McCaffrey, Montréal, Québec, H4T 1N1, pour un montant de 454 077,03 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 3 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-217

PROVISION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS – PROJET R-1312, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1312, lot 1 concernant des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets à l'entreprise Insituform Technologies Limited pour une somme de 454 077,03 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 %, soit 31 785,39 \$, portant la dépense autorisée à 485 862,42 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-218

REJET DES SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE – PROJET R-1317

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour des travaux d'aménagement d'une installation électrique;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 avril 2024 et que quatre (4) soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE les soumissions reçues dépassent largement le budget alloué et disponible pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE rejeter, à toutes fins que de droit, les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres concernant des travaux d'aménagement d'une installation électrique, projet R-1317.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-219

**ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON D'UNE GÉNÉRATRICE USAGÉE –
PROJET SA-24-29 – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la reconstruction du moteur de la génératrice défectueuse de la caserne;

ATTENDU QU'après analyse, il a été jugé préférable de ne pas investir dans la réparation de cette génératrice, en raison de son âge avancé;

ATTENDU la possibilité d'acquérir une génératrice usagée en bon état et disposant de toutes les caractéristiques permettant de répondre aux besoins de la Ville;

ATTENDU QUE cet équipement est disponible dès maintenant et permettra de remplacer rapidement la génératrice sur ce bâtiment prioritaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-24-29 relatif à l'achat et à la livraison d'une génératrice Diesel MTU – 200 KW usagée à l'entreprise Le Groupe DR Électrique inc., située au 1420, boulevard Lionel-Boulet, Varennes, Québec, J3X 1P7, pour un montant de 94 739,40 \$ toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 9 mai 2024;

QUE cet achat totalisant 86 509,70 \$, incluant les taxes nettes, soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2025 à 2034.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-220

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveau provincial et national;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 13 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

NOM DU PARTICIPANT	ÉVÉNEMENT	DISCIPLINE	MONTANT
Marilie Lauzon	Championnats de patinage Star - Section Québec	Patinage	150 \$
Maya Alejandro	Championnats de patinage Star - Section Québec	Patinage	150 \$
Zya Ayoun	Championnats de patinage Star - Section Québec	Patinage	150 \$
Anouchka Beaudry	Championnats canadiens d'ultimate 4 contre 4	Ultimate	300 \$
Lolyta Péloquin	Championnats provinciaux - Catégorie Junior AA	Ringuette	150 \$
Lolyta Péloquin	Championnats canadiens - Catégorie U16 AA	Ringuette	300 \$
Victoria Rose Fréchette	Championnats canadiens - Catégorie U16 AA	Ringuette	300 \$
Victoria Rose Fréchette	Championnats provinciaux - Catégorie Junior AA	Ringuette	150 \$
Anouk Dugas	Championnats canadiens - Catégorie U16 AA	Ringuette	300 \$
Anouk Dugas	Championnats provinciaux - Catégorie Junior AA	Ringuette	150 \$
Èvie Croteau	Championnats canadiens - Catégorie U19 AA	Ringuette	300 \$
Èvie Croteau	Championnats provinciaux - Catégorie Cadette AA	Ringuette	150 \$
Ève Côté	Championnats canadiens - Catégorie U19 AA	Ringuette	300 \$
Ève Côté	Championnats provinciaux - Catégorie Cadette AA	Ringuette	150 \$
Coralie Beaugard	Championnats canadiens - Catégorie U19 AA	Ringuette	300 \$
Coralie Beaugard	Championnats provinciaux - Catégorie Cadette AA	Ringuette	150 \$
Séléna Benoit	Championnats canadiens - Catégorie U19 AA	Ringuette	300 \$
Séléna Benoit	Championnats provinciaux - Catégorie Cadette AA	Ringuette	150 \$
TOTAL			3 900 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-221

AIDE FINANCIÈRE – LE GROUPE AMICAL DE STE-JULIE INC.

ATTENDU QUE Le Groupe Amical de Ste-Julie inc. a notamment pour mission de contrer l'isolement chez les aînés;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour les dîners mensuels offerts par cet organisme en 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 13 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 400 \$ à l'organisme Le Groupe Amical de Ste-Julie inc. pour les dîners mensuels offerts en 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-222

AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme à but non lucratif Journée de la famille Sainte-Julie inc., pour l'organisation de la Journée de la famille, prévue le 7 septembre 2024;

ATTENDU QUE cet événement familial attire annuellement entre 3 000 et 4 000 personnes et que cette fête est un rendez-vous incontournable pour les organismes et la population julievilleoise;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en faveur d'un tel événement et que cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien aux organismes avec entente spécifique » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 13 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de 19 000 \$ à l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour défrayer, en partie, les coûts d'organisation de la 28^e édition de la Journée de la famille qui se tiendra le 7 septembre 2024, payable en deux (2) versements, soit 75 % avant la tenue de l'événement et 25 % suivant le dépôt d'une reddition de compte par l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-223

AIDES FINANCIÈRES – LA CLÉ DES CHAMPS SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU QUE La Clé des champs Sainte-Julie inc. est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de voir à la planification et à l'organisation de loisirs pour les jeunes de Sainte-Julie vivant avec un handicap physique ou intellectuel;

ATTENDU QUE plusieurs Julievillois.es profitent des services de cet organisme;

ATTENDU QUE l'organisme a organisé et offert pour la première fois, durant la saison estivale 2022, le camp de jour La Bascule, afin de pouvoir assurer une continuité de services à sa clientèle durant toute l'année et ainsi pouvoir donner du répit aux familles des usagers, peu importe leur âge et peu importe la saison;

ATTENDU QUE ce camp de jour est un succès, notamment parce que l'organisme et ses animateurs ont une très bonne connaissance des problématiques et enjeux auxquels font face les personnes vivant avec un handicap;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie encourage la prise en charge du milieu dans diverses sphères d'activité en accompagnant et en supportant les organismes locaux;

ATTENDU QUE ce camp de jour, organisé et animé par l'organisme, remplace le camp de jour qui était auparavant offert par la Ville de Sainte-Julie (camp Méli-Mélo);

ATTENDU la réception d'une demande d'aides financières de la part de l'organisme La Clé des champs Sainte-Julie inc. pour son fonctionnement, ainsi que pour l'organisation et la tenue d'un camp de jour lors de la saison estivale 2024;

ATTENDU QUE la politique d'attribution des subventions du conseil municipal prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés »;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 6 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE verser à l'organisme La Clé des champs Sainte-Julie inc., pour l'année 2024, une aide financière de 15 000 \$ dans le cadre du volet 1 de la politique précitée ainsi qu'une aide financière de 30 000 \$ afin de lui permettre d'offrir, lors de la saison estivale 2024, un camp de jour pour les résidents de Sainte-Julie vivant avec un handicap physique ou intellectuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-224

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- La demande de **PIIA 24-33** pour la construction (agrandissement) de la résidence située au **715, montée Sainte-Julie**, et ce, conformément à la résolution 532.4.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 10 avril 2024;
- La demande de **PIIA 24-34** pour la rénovation de l'établissement commercial situé au **1235, boulevard Armand-Frappier (concessionnaire KIA Sainte-Julie)**, et ce, conformément à la résolution 532.5.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 10 avril 2024;
- La demande de **PIIA 24-35** pour la rénovation (remplacement d'ouvertures) de la résidence d'intérêt patrimonial située au **1844, rue Principale**, et ce, conformément à la résolution 532.6.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 10 avril 2024;
- La demande de **PIIA 24-36** pour la rénovation (conversion d'un garage en pièce habitable) de la résidence située au **1380, rue Principale**, et ce, conformément à la résolution 532.10.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 10 avril 2024;
- La demande de **PIIA 24-37** pour la rénovation (remplacement d'ouvertures) de la résidence d'intérêt patrimonial située au **711, montée Sainte-Julie (Institut Jouvence)**, et ce, conformément à la résolution 532.11.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 10 avril 2024;
- La demande de **PIIA 24-38** pour les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager pour l'établissement commercial situé au **1151, rue Nobel (Équipement St-Germain)**, et ce, conformément à la résolution 532.12.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 10 avril 2024;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-225

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AIRE DE STATIONNEMENT – 1151, RUE NOBEL (ÉQUIPEMENT ST-GERMAIN) – ZONE A-604

ATTENDU QU'une demande d'approbation des modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager pour l'établissement Équipement St-Germain, situé au 1151, rue Nobel, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE l'aire de stationnement a été agrandie pour ajouter quatre (4) cases de stationnement supplémentaires, pour un total de 48 cases;

ATTENDU QUE la demande nécessite l'octroi d'une dérogation mineure puisque l'une de ces quatre (4) cases supplémentaires est située à 1,3 mètre de limite avant du lot, plutôt qu'à 3 mètres comme prescrit à l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 532.12.24 adoptée le 10 avril 2024, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure afin d'autoriser, pour l'établissement situé au 1151, rue Nobel, l'aménagement d'une aire de stationnement localisée à 1,3 mètre de la ligne avant du lot plutôt qu'à 3 mètres, tel que prévu à l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-226

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – AGRANDISSEMENT ET AIRE DE STATIONNEMENT – 371, AVENUE JULES-CHOQUET (GARDERIE ÉDUCATIVE LES JARDINS DE L'AVENIR) – ZONE H-224

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures relative à l'agrandissement du bâtiment et au réaménagement de l'aire de stationnement a été soumise au comité consultatif d'urbanisme pour la garderie éducative Les Jardins de l'Avenir située au 371, avenue Jules-Choquet;

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2023, une demande de dérogations mineures pour la propriété précitée, relativement à l'aire de stationnement et à l'agrandissement du bâtiment vers l'arrière, résolution 23-474;

ATTENDU QUE le projet a été modifié et prévoit dorénavant l'agrandissement du bâtiment du côté latéral droit, réduisant ainsi la taille du stationnement actuel;

ATTENDU QU'en raison de cette modification, la dérogation mineure relative à la marge arrière du bâtiment, octroyée par le biais de la résolution 23-474, n'est plus requise;

ATTENDU QU'à l'exception des modifications ci-après énoncées et de la dérogation relative à la marge arrière qui n'est plus requise, la résolution 23-474 demeure valide dans son ensemble;

ATTENDU QU'il a été décidé de ne pas agrandir l'aire de stationnement puisque cela aurait engendré la perte d'espace gazonné et de jeu pour les enfants;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 532.9.24 adoptée le 10 avril 2024, recommande au conseil municipal d'approuver la demande de dérogations mineures modifiée et bonifiée pour l'agrandissement du bâtiment et le réaménagement de l'aire de stationnement, le tout conditionnellement au respect des exigences énoncées par le comité;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation des dérogations mineures ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures visant l'agrandissement du bâtiment et le réaménagement de l'aire de stationnement de la propriété située au 371, avenue Jules-Choquet, afin d'autoriser :

- l'aménagement d'une aire de stationnement à la droite du bâtiment principal, localisée à 1,24 mètre de la ligne avant du lot (contrairement à 2,1 mètres, tel qu'approuvé à la résolution 23-474) plutôt qu'à 3 mètres, ainsi qu'à 1 mètre du mur avant du bâtiment (section agrandie), plutôt qu'à 2 mètres, le tout tel que prévu à l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*;
- l'aménagement d'une aire de stationnement à la gauche du bâtiment principal, localisée à 0,7 mètre de la limite latérale gauche du lot (contrairement à 0,2 mètre, tel qu'approuvé à la résolution 23-474) plutôt qu'à 2 mètres, tel que prévu à l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*;
- l'aménagement d'une allée d'accès d'une profondeur de 1,24 mètre (contrairement à 2,1 mètres, tel qu'approuvé à la résolution 23-474) plutôt que de 3 mètres, tel que prévu à l'article 5.6.4.1 du *Règlement de zonage 1101*;
- un pourcentage de matériaux de revêtement extérieur de classe 1 ou 2 de 35 % sur l'ensemble des façades, plutôt que de 75 %, tel que prévu au tableau 11.2 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-227

APPROBATION – DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL (AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE) – 2570, RUE DE GENÈVE – ZONE H-408

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de rénovation pour l'aménagement d'un logement accessoire au 2570, rue de Genève a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concepts de rénovation datés du 29 mars 2024;

ATTENDU QUE la présente demande concerne l'aménagement d'un logement accessoire au sous-sol d'une résidence unifamiliale isolée dont le terrain est d'une superficie inférieure à 557 mètres carrés;

ATTENDU QUE le *Règlement 1107 relatif aux usages conditionnels* permet l'aménagement d'un logement accessoire dans une résidence unifamiliale isolée dont la superficie du terrain est inférieure à 557 mètres carrés pourvu que les critères d'évaluation établis soient atteints;

ATTENDU QUE les membres du comité sont d'avis que le projet d'aménagement d'un logement accessoire n'a aucun impact visuel sur le bâtiment existant puisqu'aucune modification extérieure n'est requise;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que les plans-concept proposés respectent, dans l'ensemble, les critères de la section 11 du chapitre 3 du *Règlement 1107 relatif aux usages conditionnels*;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 532.2.24 adoptée lors de l'assemblée tenue le 10 avril 2024, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel (aménagement d'un logement accessoire);

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande d'usage conditionnel a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. C-19) et qu'une affiche a été installée sur l'emplacement visé par la demande afin d'annoncer le projet (date, heure, lieu de la séance et nature du projet) pour que toute personne désirant se faire entendre relativement à cette demande puisse le faire lors de la séance du conseil;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'autorisation d'une demande d'usage conditionnel ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'approuver la demande pour l'autorisation d'un usage conditionnel (aménagement d'un logement accessoire) pour le bâtiment résidentiel situé au 2570, rue de Genève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-228

RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION 23-179 – APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (ALTERNATIVE À UNE ZONE TAMPON) – 1800, RUE SAVARIA (ÉCOLE LE RUCHER) – ZONE P-354

ATTENDU QUE des plans-concept d'aménagement paysager, préparés par l'entreprise St-Georges, Structures et Civil et offrant une alternative à la zone tampon pour le réaménagement de la cour de l'école Le Rucher située au 1800, rue Savaria, ont été approuvés par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2023, résolution 23-179;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté comme prévu;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE reconduire la résolution 23-179 pour une nouvelle période de douze (12) mois consécutifs à compter de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-229

REFUS – DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 RELATIVE AUX PAVILLONS – ZONE A-806 (PROJET DOMICILIAIRE VILAMO)

ATTENDU QU'une demande de modification du *Règlement de zonage 1101* relative aux pavillons dans la zone A-806 a été soumise au Service de l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE refuser la demande de modification du *Règlement de zonage 1101* relative aux pavillons dans la zone A-806, et ce, conformément à la résolution 532.3.24 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 10 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-230

APPUI – DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOT 5 542 148 DU CADASTRE DU QUÉBEC (POSTE DE DÉTENTE ÉNERGIR) – ZONE A-807

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après « CPTAQ ») est soumise par Josée Bédard, agronome pour l'entreprise Groupe Conseil UDA inc., mandataire du requérant Énergir S.E.C., afin d'autoriser une utilisation autre que l'agriculture sur une partie du lot 5 542 148 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un rapport préparé par Josée Bédard et daté du 9 avril 2024;

ATTENDU QUE cette demande vise à obtenir une modification de la décision de la CPTAQ portant le numéro 435516, afin qu'Énergir S.E.C. puisse procéder à des travaux d'installation d'un nouveau poste de détente sur son réseau local;

ATTENDU QUE la superficie des installations a dû être légèrement modifiée pour tenir compte de la présence d'une conduite d'aqueduc;

ATTENDU QU'Énergir a débuté les procédures de modification cadastrale et que les nouveaux lots porteront les numéros 6 628 039 du Cadastre du Québec, pour le poste de détente, et 6 628 040 du Cadastre du Québec, pour le lot résiduel;

ATTENDU QUE l'une des parcelles créées au terme de la modification cadastrale précitée sera acquise par Énergir S.E.C., tandis que l'autre parcelle sera grevée d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur du requérant;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation soumise par Josée Bédard, agronome de l'entreprise Groupe Conseil UDA inc. et mandataire pour Énergir S.E.C., à la CPTAQ, afin de permettre, sur une partie du lot 5 542 148 du Cadastre du Québec, une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'installation, par Énergir S.E.C., d'un nouveau poste de détente sur son réseau local;

D'appuyer la demande de modification de l'autorisation de la CPTAQ portant le numéro 435516;

D'acheminer une copie de cette résolution au requérant, ainsi qu'à la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-231

ATTRIBUTION – SERVICES D'ENTRETIEN DU PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS – PROJET SA-24-30

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services d'entretien du parc des Étangs-Antoine-Charlebois pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service de l'urbanisme lors de la commission administrative du 13 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-24-30 concernant des services d'entretien du parc des Étangs-Antoine-Charlebois pour l'année 2024 à l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec inc., située au 120, rue Ledoux, Beloeil, Québec, J3G 0A4, pour un montant de 27 827 \$ toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cet organisme en date du 2 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-232

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROJET DE RECHERCHE PARCS EN SANTÉ – UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ATTENDU le projet de recherche intitulé *PARCS en Santé : Contrôler les agents pathogènes transmis par les tiques tout en protégeant la biodiversité des parcs nature périurbains*;

ATTENDU QUE ce projet de recherche est notamment financé par le programme Alliance du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et par Mitacs et compte de nombreuses municipalités à titre de partenaires financiers;

ATTENDU QUE la recherche tentera notamment de faire le lien entre les populations de cerfs de Virginie et la présence de tiques qui menacent la santé humaine en transmettant la maladie de Lyme;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite contribuer au projet pour une somme de 15 000 \$, payable en cinq (5) versements égaux, pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie effectuera une contribution en nature de l'ordre de 4 295 \$, notamment par la participation d'employés municipaux aux réunions et séances de travail;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service de l'urbanisme lors de la commission administrative du 13 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, la lettre de l'Université de Montréal pour le projet de recherche PARCS en Santé, ainsi que tout autre document permettant de donner effet aux présentes, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser le trésorier à verser les sommes représentant la contribution financière de la Ville, le tout selon les modalités prévues à la lettre précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-233

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTES – PROJET HORIZON NATURE – ARBRE-ÉVOLUTION COOP DE SOLIDARITÉ ET MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QU'Arbre-Évolution coop de solidarité (ci-après « Arbre-Évolution ») est une coopérative de solidarité qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à faire co-évoluer les activités culturelles et sociales de l'être humain avec l'arbre, la forêt et l'environnement;

ATTENDU QUE le Projet Horizon Nature, mis en place par la MRC de Marguerite-D'Youville, vise la protection et la bonification, par de la plantation, des paysages existants, tels les espaces verts et les corridors naturels, dans le but de protéger les milieux et espaces naturels du territoire;

ATTENDU QUE par le biais de ce projet, la MRC de Marguerite-D'Youville offre notamment un soutien aux municipalités par la plantation d'arbres et du reboisement;

ATTENDU QUE ces projets sont financés conjointement par la MRC de Marguerite-D'Youville, la Ville de Sainte-Julie et Arbre-Évolution;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, toute entente à intervenir avec Arbre-Évolution coop de solidarité et la MRC de Marguerite-D'Youville, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire, et ce, dans la mesure où les sommes sont prévues au budget et que l'engagement financier de la Ville est inférieur à 25 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-234

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AU STATIONNEMENT ET AU DÉNEIGEMENT – GARDERIE ÉDUCATIVE LES JARDINS DE L'AVENIR INC.

ATTENDU QUE la garderie éducative Les Jardins de l'Avenir inc., située au 371, avenue Jules-Choquet, a entrepris un projet d'agrandissement de la garderie;

ATTENDU QUE l'aire de stationnement n'est pas conforme à la réglementation et a nécessité l'octroi de dérogations mineures, adoptées par le biais d'une résolution datée du 14 novembre 2023 (résolution 23-474) et d'une résolution adoptée lors de la présente séance;

ATTENDU QUE les activités de la garderie soulèvent du mécontentement de la part du voisinage quant à la gestion de la circulation et du stationnement sur rue;

ATTENDU QUE pour régler la problématique du stationnement, la garderie s'est notamment engagée à ce que ses employés se stationnent dorénavant dans les cases réservées à ces derniers, situées sur le côté gauche de la propriété, ou bien sur la voie publique, en face du parc Jules-Choquet;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une entente prévoyant les engagements de chacune des parties;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'*Entente relative au stationnement et au déneigement* à intervenir avec la garderie éducative Les Jardins de l'Avenir inc., ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-235

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE DÉBARCADÈRE – AVENUE JULES-CHOQUET – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 23-397

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023, le conseil municipal a autorisé l'installation de panneaux indiquant que le stationnement est permis pour une durée de 20 minutes, du lundi au vendredi de 6 h à 18 h, devant le numéro civique 365 jusqu'à la limite entre les numéros civiques 371 et 379, résolution 23-397;

ATTENDU QUE la garderie éducative Les Jardins de l'Avenir a entrepris un projet d'agrandissement de la garderie, ce qui soulève des inquiétudes de la part du voisinage quant à la gestion de la circulation;

ATTENDU QU'une rencontre d'information s'est tenue le 1^{er} mai 2024, à laquelle ont participé les propriétaires des résidences avoisinantes;

ATTENDU QU'il a été convenu de modifier les panneaux actuels afin de permettre aux parents de pouvoir aller reconduire facilement leur enfant à la garderie lors des heures d'ouverture et de fermeture, sans toutefois interdire le stationnement au voisinage durant la journée;

ATTENDU QU'une entente sera incessamment signée entre la Ville et la garderie éducative Les Jardins de l'Avenir, prévoyant des conditions portant notamment sur la gestion des espaces de stationnement réservés pour le personnel travaillant à la garderie;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'installer des panneaux indiquant que le stationnement est permis pour une durée de 20 minutes, du lundi au vendredi de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h, localisés à 5,5 mètres des limites latérales droite et gauche du lot de la garderie, soit devant les numéros civiques 365 et 379, avenue Jules-Choquet, le tout conformément au plan CSP-26sept2023-19, daté du 10 mai 2024, joint en annexe de la présente résolution;

D'abroger la résolution 23-397.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-236

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 23-562 – DÉNOMINATION ET OFFICIALISATION DE TOPONYME – LAC DES OUTARDES – PARC EDMOUR-J.-HARVEY

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2023, la Ville de Sainte-Julie a adopté la résolution 23-562 afin de modifier la dénomination du Lac des Outardes par « Lac des Bernaches »;

ATTENDU QUE cette résolution a été acheminée à la Commission de toponymie à des fins d'officialisation de toponyme;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie mentionne que le nom « Lac des Outardes » est officiel depuis environ 45 ans à Sainte-Julie et qu'il est bien implanté dans l'usage des Julievillois.es;

ATTENDU QUE le terme « outarde » demeure beaucoup plus utilisé dans la toponymie québécoise que celui de bernache;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

De conserver le toponyme « Lac des Outardes »;

D'abroger la résolution 23-562 en conséquence;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Commission de toponyme du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-237

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1149-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1149-22 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1149-22 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

24-238

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-121 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES AFFÉRENTES AUX ENSEIGNES PROHIBÉES ET AUX ENSEIGNES AUTORISÉES SANS RESTRICTION

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1101-121 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines normes afférentes aux enseignes prohibées et aux enseignes autorisées sans restriction* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger une incohérence entre une norme relative aux enseignes prohibées et l'affichage sans restriction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de reformuler les types d'enseignes autorisés sans restriction afin d'éviter toute mauvaise interprétation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement 1101-121 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier certaines normes afférentes aux enseignes prohibées et aux enseignes autorisées sans restriction;

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 10 juin 2024 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-239

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-119 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJUSTER LA DÉFINITION DE LOGEMENT ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS NORMATIVES RELATIVES À L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS LES RÉSIDENCES PRINCIPALES

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a adopté et sanctionné le 7 octobre 2021 la *Loi sur l'hébergement touristique*, qui remplace la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique*;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage en vigueur afin d'ajouter des dispositions encadrant l'hébergement touristique dans les résidences principales;

ATTENDU QU'il y a également lieu de modifier la définition de logement au règlement de zonage en vigueur afin qu'elle corresponde à celle du *Code de construction*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024, sous le numéro 24-080;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, sous le numéro 24-137;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 9 avril 2024, sous le numéro 24-183;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire annoncée par avis public le 15 avril 2024;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1101-119 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajuster la définition de logement et d'ajouter des dispositions normatives relatives à l'hébergement touristique dans les résidences principales*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-240

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-120 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER LA ZONE H-344 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-343 AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE NOUVELLE ZONE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la zone H-343 pour créer la zone H-344, dans le but de permettre une variété d'usages résidentiels de plus grande densité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, sous le numéro 24-134;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 9 avril 2024, sous le numéro 24-184;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire annoncée par avis public le 15 avril 2024;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1101-120 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de créer la zone H-344 à même une partie de la zone H-343 ainsi que les normes afférentes à cette nouvelle zone*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-241

ADOPTION – RÈGLEMENT 1322 CITANT EN IMMEUBLE PATRIMONIAL L'ÉGLISE DE SAINTE-JULIE, SISE AU 1686, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QU'en vertu des articles 127 et suivants de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LRQ., chapitre P-9.002), une municipalité peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis du conseil local au patrimoine, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

ATTENDU QUE la Loi définit un « immeuble patrimonial » comme étant tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain;

ATTENDU QUE l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Marguerite-D'Youville souligne que cet immeuble a une valeur patrimoniale supérieure;

ATTENDU QUE les composantes extérieures du bâtiment possèdent un fort intérêt patrimonial en raison de leurs valeurs historiques, architecturales, d'usage, paysagère et d'authenticité;

ATTENDU QUE la majorité des composantes intérieures du bâtiment ne présentent pas d'intérêt de conservation particulier et ont été altérées à travers les années ne présentant plus leurs caractéristiques d'origine justifiant leur préservation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024, sous le numéro 24-082;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, sous le numéro 24-135;

ATTENDU QU'une séance du conseil local du patrimoine s'est tenue le 10 avril 2024 en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter, avec la modification proposée, le *Règlement 1322 citant en immeuble patrimonial l'Église de Sainte-Julie, sise au 1686, rue Principale*;

DE transmettre une copie de ce règlement au registraire du patrimoine culturel ainsi qu'au propriétaire du 1686, rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-242

ADOPTION – RÈGLEMENT 1330 RELATIF À LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2024, sous le numéro 24-182;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1330 relatif à la division du territoire de la ville de Sainte-Julie en huit districts électoraux*;

DE transmettre une copie certifiée conforme de ce règlement à la Commission de la représentation électorale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT – EXERCICE FINANCIER 2023

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil municipal, déposer le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et le rapport de l'auditeur indépendant;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2023.

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 10 AVRIL 2024

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 10 avril 2024 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 29 avril 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2024, lequel est joint à la présente.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL (personnel régulier)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Nadir Brahimi	Régulier	Technicien aux travaux publics	2024-05-21
MOUVEMENT DE PERSONNEL (personnel régulier)			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
Sylvain Dubé	Régulier	Journalier	2024-04-15
Félix Touzin	Saisonnier	Préposé à l'entretien	2024-04-29
Luc Aubin	Régulier	Journalier fin de semaine	2024-04-22
Éric-Alexandre Brisebois	Surnuméraire	Journalier surnuméraire	2024-05-06
Maxime Giguère	Surnuméraire	Journalier surnuméraire	2024-05-21
EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Sacha Martel	Surnuméraire	Journalier-Jardinier	2024-04-15
Réal Savaria	Surnuméraire	Préposé aux traverses	2024-04-18
Marie-Pierre Côté-Portelance	Surnuméraire	Superviseure des activités culturelles	2024-05-13
PERSONNEL ÉTUDIANT			
Béatrice Lefebvre	Étudiant	Animatrice, Escouade du livre	2024-06-03
Amélie Lefebvre	Étudiant	Préposée aux prêts d'équipement	2024-06-03
Jacinthe Paradis	Étudiant	Animateur de camps	2024-06-12
Hugo Lachance	Étudiant	Animateur de camps	2024-06-12
Alexandra Éthier-Lupien	Étudiant	Animateur de camp	2024-06-12
Alexis Lafrance	Étudiant	Accompagnateur de camps	2024-06-12
Léa Cormier	Étudiant	Accompagnateur de camps	2024-06-12
Shelby Vigele	Étudiant	Accompagnateur de camps	2024-06-12

Audrey Jacques	Étudiant	Accompagnateur de camps	2024-06-12
Laura Jacob	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Thomas Lévesque	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Laurence Beaulieu	Étudiant	Animateur de camps (liste de rappel)	2024-06-12
Sarah Perreault	Étudiant	Accompagnateur de camps (liste de rappel)	2024-06-12
Alyssa Brouillard	Étudiant	Accompagnateur de camps (liste de rappel)	2024-06-12
Nicolas Charest	Étudiant	Surveillant-animateur (liste de rappel)	2024-06-25
Susan Gong	Étudiant	Surveillant-animateur (liste de rappel)	2024-06-25
Julien Édouard	Étudiant	Surveillant-animateur (liste de rappel)	2024-06-25
Rim Baakili	Étudiant	Surveillant-animateur (liste de rappel)	2024-06-25
Émilie Desfossés	Étudiant	Surveillant-animateur (liste de rappel)	2024-06-25
Antoine Blais	Étudiant	Surveillant-animateur (liste de rappel)	2024-06-25
Julien Blais	Étudiant	Surveillant-animateur (liste de rappel)	2024-06-25
Amélie Lefebvre	Étudiant	Surveillant-animateur (liste de rappel)	2024-06-25
Thomas Nobre	Étudiant	Préposé au prêt d'équipement (liste de rappel)	2024-06-03
Amélia Blanchette	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-06-03
Antoine Martel	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-05-13
Cassiopée Lorion Domingue	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-06-03
Catherine Ostiguy	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-05-27
Cédrick Brousseau	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-05-13
Charles Fortin	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-06-28
Élizabeth Blais	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-06-03
Elliot Bérard	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-05-27
Étienne Gauthier	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-05-13
Fabrice Valsorda	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-06-03
Félix Bélanger-L'Heureux	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2025-06-25
Florence Choquette	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-05-20
Guillaume Hénault	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-06-03
Hugo Harvey	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2025-06-25

Jérôme Boutin	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-06-03
Julie Martineau	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-05-13
Lyam Péloquin	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-06-25
Marisol Gonzalez	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-06-03
Mathilde Côté-Daviau	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-05-27
Myriam Gosselin	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-06-03
Zachary Proulx	Étudiant	Étudiant aux infrastructures	2024-06-10

RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 7 MAI 2024

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2024, le conseil a adopté la résolution 24-161 afin de procéder à l'émission d'obligations, le 7 mai 2024, pour un montant de 6 572 000 \$;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 avril 2024 et que le trésorier a adjugé l'émission d'obligations au montant de 6 572 000 \$ au plus bas soumissionnaire, à savoir Marchés mondiaux CIBC inc., conformément au *Règlement 806 concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat d'un financement par émission d'obligations*, lequel permet l'octroi par le trésorier ou le trésorier adjoint d'un contrat de financement par émission d'obligations;

ATTENDU QUE les taux d'intérêts obtenus s'élèvent respectivement à 5 %, 4,80 %, 4,60 %, 4,55 % et 4,65 %;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du rapport d'adjudication de l'émission d'obligations du 7 mai 2024, adjugée par le trésorier, conformément au *Règlement 806 concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat d'un financement par émission d'obligations*.

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- **À vos marques Sainte-Julie – Remerciements** – M. Mario Lemay remercie, au nom du conseil municipal, les employés de la Ville, les bénévoles et les commanditaires qui ont fait de cet événement un franc succès, et ce, malgré la température peu favorable. Plus de 650 personnes étaient inscrites.
- **Aéroport métropolitain de Montréal (MET) – Annonce conjointe des villes de Sainte-Julie, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand** – L'aéroport s'est engagé à mettre en place trois mesures, en plus de l'interdiction des vols de nuit, soit l'interdiction des essais de moteur durant la nuit, l'obligation d'un décollage rapide et un virage à gauche dans l'axe de l'autoroute 30. NAV Canada et Transports Canada étudient actuellement les deux dernières mesures.
- **Villas de l'Amitié** – Le projet, qui a fait l'objet d'une conférence de presse le 3 mai 2024, comportera 62 nouveaux logements abordables et sociaux pour contrer la pénurie de logements. Le projet sera construit en deux phases.

-
- **Semaine québécoise des personnes handicapées** – Les julieillois.es sont invités à assister à la conférence de Dave Richer et à la présentation du court métrage *Oasis*, réalisé par la Julieilloise Justine Martin, le 5 juin 2024 à la salle Maurice-Savaria de l'école secondaire. L'activité est gratuite.
 - **Courant collectif** – La population est invitée à partager ses idées, réflexions et préoccupations sur les énergies renouvelables dans la MRC de Marguerite-D'Youville. L'atelier participatif sur le territoire de Sainte-Julie se tiendra le 17 juin 2024 au centre communautaire. Pour plus d'informations, les gens sont invités à consulter le site Internet au : <https://www.courantcollectif.quebec/>.
 - **Fête au Vieux-Village et fêtes des voisins** – Les familles sont invitées à participer en grand nombre à la Fête au Vieux-Village qui aura lieu le 1^{er} juin prochain. Les citoyens qui désirent organiser des fêtes de quartier pourront également le faire lors de cette même journée.
 - **Semaine des services de garde en milieu scolaire** – Mme Beaulieu souhaite remercier tous les gens qui œuvrent auprès des enfants dans les écoles primaires et les féliciter pour leur travail qui n'est pas toujours facile.
 - **Aéroport métropolitain de Montréal (MET)** – Mme Poirier souhaite remercier et souligner l'excellent travail des personnes impliquées dans la rédaction du mémoire ainsi que des membres qui ont siégé sur le comité de travail sur le corridor aérien.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, des questions ont porté sur les sujets suivants :

- **Budget et rapport financier** – Il est demandé si le dépôt du budget provincial impacte le budget municipal. Il est répondu que la confection du budget municipal est complètement indépendante de celle du gouvernement provincial, mais que le retrait de programmes de subvention ou d'aides financières par les gouvernements provincial et fédéral affecte indirectement les municipalités.
- **Rue de Versailles – Vitesse élevée** – Il est demandé qu'une jardinière soit installée à l'intersection des rues de Versailles et Jean-Lesage afin de forcer les gens à faire un arrêt complet, pour améliorer la sécurité à cette intersection. La demande sera présentée au comité de la sécurité publique pour analyse et un suivi sera effectué auprès du demandeur.
- **Point 11.5 de l'ordre du jour – Citation de l'Église** – La Fabrique de Sainte-Julie remercie le conseil municipal d'avoir cité l'Église comme immeuble patrimonial et d'avoir pris des mesures afin de préserver cet immeuble vieux de plus de 120 ans.
- **Rue Laure-Conan – Problématique relative à un arbre** – Comme le dossier est judiciairisé, aucun commentaire n'a été émis.
- **Rue Laure-Conan – Lampadaires de rue** – Il est demandé que des lampadaires de rue soient installés aux intersections de ce secteur afin d'améliorer la sécurité. Il est indiqué que généralement, des lampadaires de rue sont ajoutés lors de la réfection d'une rue et que des considérations techniques doivent être prises en compte, notamment pour l'alimentation en électricité. Une analyse sera effectuée pour ce secteur.
- **Feux de circulation – Intersection chemin du Fer-à-Cheval et rue Principale** – Il est demandé si cela est possible de prévoir un virage à gauche prioritaire à cette intersection, en direction du village. Cette possibilité fait actuellement l'objet d'une analyse et des modifications seront apportées au cours de l'année.

24-243

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Alexandrine Gemme
Greffière adjointe